



Mme Christel HEYDEMANN
Directrice Générale Orange

Montreuil, le 21 février 2024

Objet : Préavis de grève CGT FAPT
pour la journée du 29 février 2024

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du jeudi 29 février 2024, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels d'Orange quel que soit leur statut, pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mercredi 28 février 2024 à la prise de service des équipes de nuit au vendredi 1^{er} mars 2024, fin de service des brigades de nuit.

La France est devenue un pays où les salaires sont de plus en bas, et, dans le même temps, elle est championne d'Europe de la distribution de dividendes.

En 2023, les entreprises du CAC 40 ont versé à leurs actionnaires 97 milliards d'euros. Un nouveau record historique, dans lequel Orange à sa part ! La part des salaires dans la valeur ajoutée baisse constamment pendant que la part qui va aux actionnaires (dividendes, rachats d'actions) augmente. Chez Orange, la part des salaires baisse à 40 % (- 1%) pour une moyenne nationale à 60 %.

La hausse du coût de la vie s'est installée dans la durée ; alimentation +25 % en 2 ans, gaz +10 % en 1 an, électricité +27 % en 1 an, sans oublier les augmentations importantes à venir comme les assurances et les mutuelles... entraînant des répercussions significatives au quotidien sur le pouvoir d'achat des salariés. L'inflation n'est pas un indicateur de l'évolution du coût de la vie tel que nous, les salariés, le vivons.

La direction d'Orange doit abandonner sa **stratégie de réduction des coûts consistant à** maintenir sa rentabilité aux dépens des salariés. Il est temps d'adopter une nouvelle stratégie plus humaine, redonnant du sens au travail et partageant plus équitablement les bénéfices réalisés, soit un bénéfice net par salarié de 15 730 €, au profit de ceux qui créent ces richesses, les personnels !

Pour la CGT FAPT, la direction d'Orange doit cesser de reverser aux actionnaires la quasi-totalité des 2 milliards d'euros de bénéfices que l'entreprise réalise en moyenne chaque année.

Vous savez débloquer des budgets supplémentaires, tels que l'enveloppe de 800 millions d'euros d'avance sur dividendes, pour satisfaire l'appétit insatiable des actionnaires d'Orange.

De même, l'élargissement du plan de rémunération LTIP à un plus grand nombre de hauts dirigeants d'Orange est un autre exemple. Les moyens existent pour dégager les budgets nécessaires pour garantir le succès de cette négociation salariale 2024 pour toutes et tous ;

De plus, l'année 2024 est exceptionnelle pour Orange en tant que partenaire exclusif des JO. Vous avez la responsabilité de fédérer et non de diviser l'ensemble des salariés pour qu'ils contribuent à la réussite de cet événement planétaire.

C'est l'ensemble des salariés qui vont devoir directement ou indirectement s'investir de façon exceptionnelle en termes de disponibilité et de niveau d'excellence.

Les salariés d'Orange attendent beaucoup des négociations salariales 2024. Vous devez en tenir compte pour les motiver et les reconnaître ! Quand tout augmente, l'urgence réside dans la revalorisation des salaires de l'ensemble des salariés.

La CGT FAPT revendique :

- L'indexation des salaires à minima sur l'inflation à l'instar du Smic
- Une augmentation collective d'au moins 10 % incluant un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat avec une clause de revoyure ;
- L'égalité salariale immédiate entre les Femmes et les Hommes ;
- Une réelle reconnaissance des qualifications des salariés par des promotions et des augmentations de salaires ;
- À travail égal, salaire égal, avec un salaire de base minimum équivalent au Smic revalorisé à 2 000 € brut ;
- La reconnaissance par des promotions, notamment pour les 20 000 salariés non promus depuis plus de 10 ans ;
- L'instauration d'un 13^{ème} mois de salaire pour tous, en complément des rémunérations actuelles revalorisées ;
- Pour les fonctionnaires, la fusion des grilles indiciaires II1 avec II2, III2 avec III3, IV1 avec IV2 et IV3 avec IV4 ;
- La suppression du Dbis avec passage en bande E ;
- La reconnaissance des diplômes et des qualifications dès l'embauche ;
- Le doublement du salaire au cours de la carrière ;
- Le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations, démissions, ruptures conventionnelles...);

La CGT FAPT demande à être reçue par des représentants dûment mandatés pour négocier de façon loyale et sérieuse l'ensemble des points de notre préavis.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT,
M. Pascal Le Lausque.
Membre du bureau Fédéral